

Interpellation présentée par le député:

M. Eric Bertinat

Date de dépôt : 28 novembre 2006

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Engagement de Mme Sandrine Salerno en qualité d'adjointe aux affaires universitaires rattachée au secrétariat général du Département de l'instruction publique

Le Conseil d'Etat, dans son discours de Saint-Pierre, mais aussi à différentes reprises depuis lors, a régulièrement réitéré sa volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment dans le domaine du personnel administratif et financier.

Cependant, nous apprenons que des postes nouveaux ont été créés récemment, notamment au secrétariat général du Département de l'Instruction Publique (DIP). En l'occurrence, un poste d'adjointe aux affaires universitaires, occupé par Mme Sandrine Salerno.

Or, l'examen du budget 2006 et du budget 2007 ne permet pas de déceler la création d'un tel poste, comme ce fut d'ailleurs le cas en 2004 pour la création du poste de directeur général du Service Ecole et Médias, lui-même créé à cette occasion, poste attribué à M. Manuel Grandjean, ancien rédacteur en chef du Courrier.

A l'heure où le Conseil d'Etat demande des sacrifices – justifiés – à la fonction publique, tandis que le DIP pleure régulièrement sur les moyens limités dont il dispose pour assurer sa mission, les députés sont en droit de s'interroger sur la sincérité de ces larmes de crocodiles. Sans doute le Conseil d'Etat répondra-t-il que ce poste a été créé dans le cadre d'une restructuration visant à améliorer le fonctionnement de l'Etat. Sans doute expliquera-t-il que, comme pour la création de 100 postes de directeur-trice-s d'écoles primaires, tout cela se fera grâce à « une opération comptable neutre ». Sans doute

affirmera-t-il sans broncher que Mme Salerno a les compétences idéales pour accomplir la mission prévue pour ce poste et qu'elle n'a été sélectionnée qu'au terme d'un processus parfaitement transparent. Toutefois, et sans me faire d'illusions sur la valeur de la réponse que j'en obtiendrai, j'en viens donc à me tourner vers le Conseil d'Etat pour lui soumettre

Ma question :

Le Conseil d'Etat, s'il confirme l'engagement de Mme Sandrine Salerno, peut-il apporter des précisions quant aux circonstances qui ont entouré cet engagement (notamment celles relatives à l'existence et aux conditions de l'appel public d'offres, au nombre de candidatures soumises, aux critères et au processus de sélection, aux objectifs de cette fonction) et, s'il lui plaît de faire au Grand Conseil l'honneur d'explications supplémentaires, de nous indiquer les détails relatifs à la création de ce poste (nature, compatibilité avec l'exercice d'un mandat au sein d'un Exécutif municipal, cahier des charges, conditions d'emploi - temps plein, partiel ou mi-temps - et traitement) ?